

La communication administrative

L'Administration, c'est l'activité organisatrice orientée, c'est-à-dire tendant à l'établissement ou à la modification des liaisons assurant l'harmonisation (coordination) du collectif et de la vie communautaire des gens. De même, elle est l'appareil de gestion des affaires publiques. La communication en général et en particulier la production d'informations dans l'administration revêt un caractère impérieux vu qu'elle est nécessaire à la fluidité de son fonctionnement et à une réponse effective à son obligation de satisfaction de l'intérêt général. Aussi, le souci de garder des traces et la variété des situations de communication dans l'administration entraînent l'usage de divers types de documents à savoir le bordereau, la note de service, le rapport, le compte rendu, la note administrative, la lettre. En outre, il faut souligner que rédiger un document administratif exige un savoir-faire certain eu égard à la spécificité de la forme, du contenu du message ; et au style de rédaction propre à la rédaction administrative.

doc-etudiant.fr